

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 01/06/2017

Date de la convocation 23/05/2017	L' an 2017, le 1 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 23/05/2017	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 9 Votants : 9	
Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, KAMINSKI-MILLON Aurélie, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, ROBERT Eric Absent(s) : Mmes : PEREIRA Véronique, ROBERT Isabelle, M. HAY Sylvain	
Secrétaire : Mme MILLON-THIBAUT Catherine	

BATIMENTS COMMUNAUX

- La Commission se réunira le mercredi 7 juin 2017 à 19 h à l'Ecole Publique des Rogelins. Mme MISANDEAU expose au Conseil Municipal qu'un projet de réfection des peintures intérieures et de remplacement du revêtement de sols est envisagé, dans les locaux de l'école publique (toilettes côté maternelles, bureau de la directrice, salle de rangement) . Egalement, la peinture des portails de l'école et de la mairie (plus grilles) sera refaite.
Des devis ont été demandés aux artisans Belanger (Allonnes) et Castro (St Hilaire St Florent).
Les devis réceptionnés seront examinés et comparés en commission.
Un accord de principe est donné par le Conseil Municipal pour valider les devis après la réunion de la commission. Cette dernière se chargera notamment de comparer les devis en sa possession
- Devis Vitrolav pour nettoyage des vitres de la Salle Mariane, Mairie et Ecole Publique
Mme MISANDEAU explique au Conseil Municipal que sur le même principe que l'an dernier, durant l'été les vitres des différents locaux énoncés ci-dessus seront nettoyées par la Société Vitrolav. Le devis s'élève en totalité à 1155.44 euros TTC.
Le Conseil Municipal donne son accord.

URBANISME

Commission urbanisme : réunion le vendredi 2 juin 2017 à 11 h	
Réf : 2017/6/36 A la majorité Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2 Délibération visée en sous préfecture de Saumur le 9/06/2017	Lotissement les Rivières à Varrains Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) Révisé au 31 décembre 2016 VU la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 11 juillet 2006, VU le bilan financier prévisionnel révisé au 31/12/2016 établi par Alter Cités, VU le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) présenté par Alter Cités (annexé à la présente), LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - APPROUVE le bilan prévisionnel révisé en date du 31 décembre 2016 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 620 000.00 euros HT, - APPROUVE la participation de la commune de Varrains à l'équilibre financier de l'opération, à hauteur de 156 000 euros contre 104 000 euros selon le rythme suivant : 26 000 euros en 2017, 44 000 euros en 2018 43 000 euros de 2019 à 2020 inclus, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 de la Convention de Concession d'Aménagement ayant pour objet, l'augmentation de la participation ainsi que la modification des modalités de son versement.

<p>Réf : 2017/6/37</p> <p>A la majorité Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 1</p> <p>Délibération visée en sous préfecture de Saumur le 9/06/2017</p>	<p>Lotissement des Rogelins à Varrains Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) Révisé au 31 décembre 2016</p> <p>VU le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 16 septembre 2010, VU le bilan financier prévisionnel révisé au 31/12/2016 établi par Alter Cités, VU le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) présenté par Alter Cités (annexé à la présente),</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <p><u>APPROUVE</u></p> <p>- le bilan prévisionnel révisé en date du du 31 décembre 2016 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 926 000 euros HT, la participation de la collectivité demeurant à 290 000 euros selon les modalités suivantes : - 25 000 euros versés en 2013 et 2014, - 24 000 euros versés en 2015 et 2016, - 24 000 euros à verser annuellement de 2017 à 2024.</p> <p>S'ajoute un apport en nature par rétrocession à l'euro symbolique du terrain acquis antérieurement par la collectivité sur l'emprise de la zone (parcelles cadastrées section AD n° 210, 211, 212 et 134p pour 2674 m²), d'un coût d'acquisition estimé à 10 696 euros HT.</p> <p><u>N'EST PAS FAVORABLE</u> au principe de l'emprunt à hauteur de 600 000 euros contracté par Alter Cités en 2017 afin de financer l'acquisition de terrains et le démarrage des travaux.</p>
---	---

FINANCES

<p>Réf : 2017/6/38</p> <p>A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Délibération visée en sous préfecture de Saumur le 9/06/2017</p>	<p>CANTINE SCOLAIRE FIXATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017-2018</p> <p>CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer pour l'année scolaire 2017/2018, la participation des familles pour le service de cantine scolaire,</p> <p>Monsieur le Maire propose de déterminer deux formules d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> - formule 1 : inscription régulière et permanente toute l'année - formule 2 - inscription occasionnelle <p>en gardant la distinction des enfants de la commune et ceux hors commune. conformément au règlement des services périscolaires (cantine/garderie/TAP) pour l'année scolaire 2017/2018</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les tarifs de cantine scolaire à payer par les familles pour le service rendu, pour l'année scolaire 2017/2018, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - formule 1 - fréquentation régulière et permanente <p>Elèves domiciliés dans la commune :3.50 euros Elèves domiciliés hors commune :5.00 euros</p> <ul style="list-style-type: none"> - formule 2 - fréquentation occasionnelle <p>Elèves domiciliés dans la commune :4.00 euros Elèves domiciliés hors commune :6.00 euros</p>
<p>Réf : 2017/6/39</p> <p>A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Délibération visée en sous</p>	<p>ACCUEIL PERISCOLAIRE FIXATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2017/2018</p> <p>CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer pour l'année scolaire 2017-2018, la participation des familles pour le service d'accueil périscolaire situé 19 rue des Rogelins,</p>

préfecture de Saumur le
9/06/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs de la garderie périscolaire à payer par les familles pour le service rendu, comme suit :
suivant le règlement des services périscolaires (cantine/garderie/TAP) en vigueur pour l'année scolaire 2017/2018

Quotient familial (tranches)

* 1ère tranche : quotient familial inférieur ou égal à 500

Prix au quart d'heure: 0.40 euros

* 2ème tranche : quotient familial compris entre 501 à 750

Prix au quart d'heure : 0.51 euros

* 3ème tranche : quotient familial compris entre 751 à 1200

Prix au quart d'heure : 0.63 euros

* 4ème tranche : quotient familial supérieur à 1201

Prix au quart d'heure : 0.68 euros

Les familles qui ne pourront justifier d'un quotient familial seront facturées au tarif le plus élevé.

Les tarifs sont applicables aux 1/4 heures de présence compte tenu du quotient familial des familles.

Tout 1/4 d'heure commencé est du.

Le Conseil Municipal décide la gratuité du service les jours suivants (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 16 h 30 à 16 h 45.

Le mercredi midi, un service de surveillance est assuré gratuitement de 11 h 45 à 12h45.

En cas de dépassement, le soir après 18h15 (heure de fermeture de l'accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis), et le mercredi midi au delà de 12 h 45 le tarif forfaitaire appliqué sera de 20 euros par 1/2 heure de dépassement quelque soit le montant du quotient familial

Monsieur Joël BOIREAU présente les bilans de fréquentations et budgets des services périscolaires de cantine et de garderie depuis 2015.

Egalement, il fait état d'impayés au niveau des services. Ils sont moins importants que l'an dernier. 3 familles sont concernées et ont été contactées par téléphone et recevront prochainement un courrier en recommandé de la part de la mairie si le règlement n'est pas intervenu.

Réf : 2017/6/40

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération visée en sous
préfecture de Saumur le
9/06/2017

BUDGET 2017
DECISION MODIFICATIVE N° 01

CONSIDERANT le vote du budget intervenu le 30/03/2017

CONSIDERANT l'acquisition de divers équipements tels que palox
(jardinières)

CONSIDERANT l'insuffisance de crédits au niveau de l'article 2188 (autres immobilisations corporelles)

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

- **AUTORISE** les écritures suivantes

	CHAPITRE 21 article 2188 - autres immobilisations corporelles	CHAPITRE 21 article 2184 - mobiliers
diminution de crédits		- 1095.00 euros
augmentation de crédits	+ 1095.00 euros	

Une réunion de la commission, ouverte à tous les membres du Conseil Municipal se tiendra le 14 juin prochain à 19 heures pour examiner l'attribution des subventions communales aux associations.

VOIRIE

- Projet d'aménagement et de réfection des voies – rues de la Poterne et des Roches Neuves
Une consultation sera lancée dans un premier temps pour retenir un bureau d'études.

- **Grand'Rue : travaux de remplacement des canalisations eaux potable et usées par la Communauté d'Agglomération**

Les travaux sur le réseau des eaux usées sont terminés. Beaucoup de difficultés ont été rencontrés au cours des travaux : contre-pentes, faibles pentes. A compter du 6 juin, les essais d'étanchéité seront réalisés et le remblai sera compacté.

Dans l'impasse, certaines canalisations étaient dites en plomb, alors qu'elles sont bien en PVC, seuls les branchements étaient en plomb.

Après le 15 juin, le goudronnage sera effectué et le chantier sera terminé.

L'entreprise Justeau réalisera également le goudronnage d'une partie du chemin des Dars devant les habitations du n°13 au 15.

- Rue du Parc : le Sieml a fait une reprise de voirie devant le numéro 8, suite aux travaux d'enfouissement.

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

CCAS

AFFAIRES SCOLAIRES

- Réunion du Conseil d'École : le mardi 13 juin 2017 (20 h au lieu de 18 h 30) : ordre du jour :

1- Organisation de la rentrée 2017/2018

2- Projets pédagogiques

3- TAP

4- Travaux, aménagements, achats dans l'école

5- Questions diverses

- Journée zéro déchet : invitation des conseillers municipaux à la remise des trophées zéro déchet au Groupe Scolaire des Rogelins le jeudi 15 juin 2017 à 11 h 45, avec les élèves des écoles publiques de Brézé et d'Antoigné.

- AFRIEJ : l'association a pour projet de mettre à disposition des bénévoles au niveau des écoles pour aider les enfants dans leur organisation scolaire (gestion de l'emploi du temps, aide à l'organisation ...).

Un groupe de 5 enfants pourrait être encadré par un bénévole. Ce temps d'activités pourrait être proposé pendant ou en dehors des TAP. A suivre

- Kermesse Ecole Privée Saint Florent : le dimanche 18 juin 2017

- Fête de l'école publique des Rogelins : le samedi 24 juin 2017

PERSONNEL COMMUNAL

Réf : 2017/6/41

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération visée en sous
préfecture de Saumur le
9/06/2017

CONVENTION DE STAGE

CONSIDERANT la demande de stage d'un élève scolarisé en seconde professionnelle au Lycée des Ardilliers à Saumur, en date du 1/6/2017

Le stage est demandé pour la période du 29/05 au 24/06/2017 à l'Ecole Publique des Rogelins ainsi que dans les services périscolaires (cantine et entretien des locaux)

CONSIDERANT la convention à intervenir entre la commune de Varrains et l'élève,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- DONNE un avis favorable à l'accueil d'un stagiaire au sein de l'Ecole Publique des Rogelins

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et à procéder aux autres formalités administratives entre l'établissement le Lycée Les Ardilliers à Saumur, la Commune et l'élève.

ELECTIONS

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 11 ET 18 JUIN 2017 (de 8 h à 18 h)

La composition du bureau de vote a été revue :

Le dimanche 11 juin 2017

De 8 h à 10 h 30 : Didier LEGRAND, Jeannine MISANDEAU, Véronique PEREIRA, Cédric BONNEAU

De 10 h 30 à 13 h 00 : Didier LEGRAND, Joël BOIREAU, Pierre-Yves DELAMARE

De 13 h à 15 h 30 : Didier LEGRAND, Eric ROBERT

De 15 h 30 à 18 h 00 : Didier LEGRAND, Catherine MILLON-THIBAUT, Cécile BIRIE-HABAS, Aurélie MILLON-KAMINSKI

Le dimanche 18 juin 2017

De 8 h à 10 h 30 : Didier LEGRAND, Joël BOIREAU, Véronique PEREIRA, Cédric BONNEAU

De 10 h 30 à 13 h 00 : Didier LEGRAND, Jeannine MISANDEAU, Sylvain HAY, Pierre-Yves DELAMARE

De 13 h à 15 h 30 : Didier LEGRAND, Eric ROBERT

De 15 h 30 à 18 h 00 : Didier LEGRAND, Catherine MILLON-THIBAUT, Cécile BIRIE-HABAS, Aurélie MILLON-KAMINSKI

COMMUNICATION

Le plan de la commune a été refait avec la Société Infocom.

Il sera distribué à la rentrée prochaine avec la Feuille de Vigne.

FETES ET CEREMONIES

Fête Nationale : le feu d'artifice sera tiré sur la commune de Chacé le 13 juillet, précédé d'un pique-nique

ESPACES VERTS

SAUMUR AGGLO

AFFAIRES DIVERSES

- ERDF : installations de nouveaux compteurs linky
Monsieur le Maire dit que la référente ERDF de Maine-et-Loire, Mme Claire COUTEAU se propose d'intervenir lors d'une réunion auprès des conseillers. Le Conseil Municipal y est favorable.
- Conseil départemental de Maine-et-Loire
Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Sigogne Adjoint au Chef d'Agence Technique de Doué-la-Fontaine le 9 mai dernier. Plusieurs dossiers ont été évoqués :
 - Système des pré-enseignes sur la route départementale 93 : la commune a procédé à l'installation de deux panneaux indiquant « Les vigneron de Varrains vous accueillent » hors agglomération. Hors ce dispositif de pré-enseigne est interdit sur le domaine public départemental hors agglo.
La Commune devra déposer ces deux panneaux et prévoir une implantation en agglo.
 - Arbres le long de la RD 93 et voie SNCF
Un diagnostic sera réalisé par les services du département avant de programmer un entretien (taillage et abattage des arbres menaçants) en fin d'année 2017
Création d'un passage piéton
 - La mairie envisage la création d'un passage piéton traversant la RD 93 proche du chemin des Hautes Vernes. Il est recommandé à la mairie de bien s'assurer du réel besoin (étude de cheminements) avant d'engager les travaux. L'implantation semble pertinente, la visibilité suffisante, les bordures seront abaissées au droit du passage. L'accotement enherbé devra être stabilisé pour matérialiser le cheminement piéton entre ce passage piéton et le chemin des Hautes Vernes.
 - Aliénation des parcelles le long de la RD 93
Le département a décidé de vendre 3 parcelles le long de la départementale à la commune de Varrains. La commune a répondu favorablement à l'acquisition de la parcelle AC n° 173 par courrier du 29/07/2014.

Les deux autres parcelles AC n° 132 et AC n° 207 peuvent être proposées aux propriétaires riverains. L'une des deux, la parcelle AC n° 207 est déjà entretenue régulièrement par le riverain.

- Entretien des dépendances

Le talus situé proche de la rue du Parc sera entretenu à l'aide d'une débroussailleuse munie d'un grand bras par les services du département. Cet entretien annuel est prévu en milieu d'année (juin ou juillet). Comme indiqué dans le principe de fauchage raisonné, pour assurer la sécurité aux usagers les accotements au droit des carrefours situés le long des routes départementales sont dégagés de part et d'autre lors de la 1^{ère} et 2^{ème} couche du fauchage (y/c le carrefour RD 93/bd Jean Moulin malgré la présence des glissières de sécurité).

- Projet de commune nouvelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion des différents COPIL (comité de pilotage) aura lieu le vendredi 2 juin à 14 h 30 à Saint Cyr en bourg, pour la préparation du séminaire des élus le samedi 17 juin 2017 à Varrains.

Le 5 juillet, le personnel des 4 communes sera réuni à Brézé en présence des maires et du bureau d'études LJ conseil.

LEGRAND Didier	BIRIE-HABAS Cécile	KAMINSKI-MILLON Aurélie
MISANDEAU Jeannine	DELAMARE Pierre-Yves	ROBERT Isabelle ////////////////////
MILLON-THIBAUT Catherine	BONNEAU Cédric	ROBERT Eric
BOIREAU Joël	PEREIRA Véronique ////////////////////	HAY Sylvain ////////////////////